

1 **CONSEIL D'ADMINISTRATION S.F.E.T.B.**

2 **Mercredi 1er juin 2016 - Cassis**

3
4
5 **Présents** : Emmanuelle BAILLARGEAT, Sabiha BAZI, Marc CHAOUAT, Valérie
6 CHAUVINEAU, Patrick DUHAMEL, Franck DUTEILLE, Laëtitia GOFFINET, Laurence
7 GOTTRAND, Aurélie HAUTIER, Françoise LEBRETON, Ronan LE FLOCH, Anny-Claude
8 LOUF, Jocelyne MAGNE, Pierre PERROT, François RAVAT, Hélène RIENMEYER, Sandrine
9 RONCIER, Gilles TIMMERMAN, l'ABF (Paul VILLAIN)

10
11 **Excusés** : Marie-Reine LOSSER, Béatrice PEREZ, Sandrine WIRAMUS

12
13 **Suivant l'ordre du jour** :

14
15 **1- Approbation du CR du CA du 19 mars 2016**

16
17 **Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil**
18 **d'Administration du 19 mars 2016.**

19
20 **2 - Point sur le Congrès de Cassis 2016 (Aurelie Hautier)**

21
22 303 participants hors exposants
23 Restaurant : problématique du nombre de places limité à 220. Les derniers inscrits
24 déjeuneront donc au palais des congrès avec les plateaux repas
25 2 bateaux réservés pour la sortie dans les calanques
26 Le DPC est tombé à l'eau : avis défavorable de l'OGDPC. Trop de financements de
27 l'industrie, thèmes de l'année pas dans le cadre défini par l'OGDPC... Il est décidé
28 d'abandonner le DPC.

29
30 **3 - Organisation du congrès La Rochelle 2017 (Marc Chaouat)**

31
32 Peu d'avancée depuis le dernier CA.
33 Les locaux sont retenus.
34 Concernant le programme, les thèmes des 4 tables rondes ont été prédéfinis :
35 - Prévention des infections chez le brûlé
36 - Prise en charge des infections cutanées du brûlé (chirurgie, antibiotiques,
37 infections fongiques...)
38 - Sepsis chez le brûlé
39 - Les grands délabrements post-infection
40 Tous les intervenants restent à définir.

41
42 **4 - Congrès 2018**

43
44 Véronique Martinot a confirmé que le congrès 2018 aurait lieu à Lille.
45
46

5- Revue de brûlologie (Ronan Le Floch)

47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

En 2015 : 15 articles

Pour avoir un socle d'articles chaque année, on va demander aux auteurs des cours aux paramédicaux un article concernant leur session. Des articles sur les tables rondes seront rédigés aux vus de la vidéo du congrès.

Pour les abonnements : certaines personnes qui ont demandé la revue ne la recevaient pas. En croisant les adresses d'envois et celles du logiciel de gestion des cotisants de TMS, il s'avère que quelques adresses étaient inexactes donc les revues n'arrivaient pas.

Pour recevoir la revue papier, il faut être membre à jour et en faire la demande auprès de la SFETB.

6- Bilan financier 2015 et estimatif 2016 (Anny Claude Louf)

DEPENSES	2015	2014	RECETTES	2015	2014
Secrétariat	2 400,00	1 200,00	Congrès	28 563,00	21 479,00
Revue Brûlures	9 500,00	6 312,00	Cotisations	10 230,00	10 411,00
Site internet	1 800,00	1 800,00	Intérêt livret A	612,00	767,00
Intervenants extérieurs	259,00	203,00	Subvention Région	8 000,00	
Honoraires expert comptable	2 050,00	1 844,00			
Remboursement frais CA	5 908,00	7 733,00			
Domiciliation DOMUS MEDICA	120,00	120,00			
Frais bancaires	168,00	127,00			
Action de communication		382,00			
Prix : poster et communication	95,00	227,00			
Fournitures administratives	18,00				
TOTAL DES DEPENSES	22 318,00	19 948,00	TOTAL DES PRODUITS	47 405,00	32 657,00

RESULTAT	25 087,00	12 709,00
----------	-----------	-----------

Situation des comptes bancaires au :	31/12/2015	31/12/2014
Solde du Compte Courant	112 753,00	109 385,00
Solde Livret A	77 050,00	67 738,00
TOTAL	189 803,00	177 123,00

61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72

Il faudrait réfléchir à la façon dont la SFETB pourrait utiliser l'argent gagné, notamment par le financement de bourses d'étude.

AC Louf se renseigne pour que la SFETB dispose d'une carte bancaire et si possible sans frais supplémentaires. Elle fait aussi la demande pour la possibilité de paiements en ligne (inscriptions, cotisations...) à des coûts plus raisonnables.

7- Nouveaux vice-président et président de la SFB

M Chaouat propose que soit nommée à la présidence de la SFETB Françoise Lebreton. Cette proposition devra être votée en AG.

⇒ **Choix validé à l'unanimité des membres présents**

73 M Chaouat propose que soit nommée à la vice-présidence de la SFETB Eric Dantzer.
74 Cette proposition devra être votée en AG.

75 ⇒ **Choix validé à l'unanimité des membres présents**

76

77 **8- Candidatures au renouvellement des membres sortant du CA**

78

79 Au niveau du CA, il y a un seul renouvellement.

80 Concernant la société, il y a 3 ou 4 demandes actuellement mais on sait que cela
81 va arriver au fur et à mesure du congrès.

82 La liste des membres radiés (n'ayant pas payé leur cotisation depuis plus de 3 ans),
83 sera présentée à l'AG pour validation.

84

85 **9- Nouveau site WEB**

86

87 Seuls les participants à la commission web ont eu accès à la maquette du nouveau
88 site internet. M Chaouat propose à tous les membres du CA d'y accéder pour
89 donner son avis. Il va falloir réfléchir aux données à ajouter.

90 www.sfb-brulure.com

91 TMS devra revenir présenter l'état actuel du site pour indiquer ce qui manque et vers
92 quoi on se dirige.

93

94 **10 - Questions diverses**

95 a. Rapport DGOS

96 Le rapport DGOS est parti. Des compléments d'informations ont déjà été envoyés. A
97 suivre.

98

99 b. Dossier Nexobrid

100 Nous sommes actuellement en contact avec le Ministère, le laboratoire et la HAS.
101 Pas de nouvelles de la HAS malgré les multiples demandes. Un rapport médical très
102 complet est prêt à être envoyé dès lors que nous aurons obtenu un rendez-vous.

103 Nexobrid a mis la barre trop haute dans son dossier de présentation. Au lieu de
104 présenter le produit comme une alternative à la chirurgie dans tel ou tel cas,
105 Nexobrid l'a présenté comme une alternative dans toutes les indications. Aucun
106 article ne cible les indications les plus favorables ce qui est dommage. Les études
107 présentées sont trop alambiquées.

108

109 c. Changement de nom de la société (B Perez)

110 M Chaouat lit le mail envoyé par B Perez :

111 Concernant le dossier de changement de nom de la SFETB, depuis que j'ai pris
112 connaissance du dossier, je t'ai alerté sur la difficulté qui se pose, à savoir que les
113 organes qui ont voté le changement de nom ne sont pas les mêmes que ceux qui
114 déposent la demande à la Préfecture. Je t'avais indiqué qu'au regard de la loi,
115 chaque changement d'organe d'une association doit être notifié à la Préfecture.
116 Les statuts de la SFETB prévoyant notamment un changement de président tous les
117 ans, une notification à la Préfecture tous les ans devra être effectuée. A ce titre, je
118 précise que la Préfecture m'a indiquée qu'aucun changement n'était notifié par la
119 SFETB depuis 2009. En septembre 2015, j'ai déposé la demande auprès de la
120 Préfecture avec tes seules coordonnées à la Préfecture, n'ayant pas d'autres infos.
121 La personne en charge du dossier m'a appelée quelques mois après pour
122 m'indiquer que le dossier était incomplet. La Préfecture étant à 2 pas de mon

123 cabinet, j'y suis passée. Il m'a été indiqué qu'il fallait l'intégralité de l'état civil de
124 tous les membres du bureau. C'est pourquoi j'ai demandé à tous les membres du
125 bureau de m'adresser ces éléments. J'ai recueilli les derniers éléments manquants fin
126 janvier 2016. J'ai donc redéposé un dossier en février 2016. Le délai annoncé était
127 fort long. Je ne m'en suis donc pas vraiment inquiétée jusqu'à ce que tu me
128 relances... Il s'avère qu'ils avaient perdu le dossier... Je redépose un dossier
129 aujourd'hui (30 mai), car sinon il y aurait un nouveau changement d'organe. Je ne
130 te cache pas que je doute fortement que le dossier soit accepté en raison de
131 l'absence d'enregistrement des changements d'organe depuis 2009. A mon sens, il
132 faudrait enregistrer tous les changements d'organes depuis 2009 donc obtenir tous
133 les PV d'AG et tous les états civils de tous les membres du bureau depuis 2009 puis
134 seulement demander le changement de nom.

135
136 Il sera demandé à B Perez la liste de tous les éléments dont elle a besoin.
137 La démarche sera refaite cette année. Si un nouvel échec avait lieu, on pourrait
138 alors demander la dissolution de la SFETB pour la création de la SFB. Dossier à suivre.

139
140 d. Cahier des charges d'organisation du congrès (S Mezioud)
141 S Mezioud a fait un premier état des lieux très général. Il faut profiter de l'expérience
142 de chaque congrès pour enrichir cette base.
143 F Lebreton va aider S Mezioud à constituer ce cahier des charges. On devra pouvoir
144 y trouver les réponses aux questions qu'on se pose tous les ans.

145
146 e. Autres
147 V Chauvineau :
148 Plusieurs membres de la SFETB ont participé à une réunion ATIH sur Lyon. L'objectif
149 était de parler du CSARR : catalogue utilisé dans les SSR pour décrire nos activités de
150 rééducation. Etabli en 2013, il y a déjà eu plusieurs révisions. L'objectif est un meilleur
151 codage des activités et un passage à la T2A. cette réunion avait pour but de
152 s'intéresser aux codes de description des orthèses de compression. Il y aura donc
153 sûrement certaines nouveautés sur la prochaine publication du CSARR. La notion de
154 numérisation sera introduite. Les topographies seront plus détaillées sur les sites de
155 prise d'empreinte. Disparition des distinctions de code entre adultes et enfants.
156 Disparition des codes avec ou sans adjonction car il y aura des codes spécifiques
157 pour les adjonctions. Le groupe de travail a interpellé l'ATIH sur le codage insuffisant
158 existant pour le bandage compressif.

159
160 **11- Calendrier des CA 2016 et 2017**
161 17 septembre 2016
162 19 novembre 2016
163 21 janvier 2017
164 25 mars 2017
165 Congrès 2017